

Perspectives mondiales de la diversité biologique 3

Résumé analytique



Convention sur la diversité biologique



2010 Année internationale de la biodiversité



© Kay Muldoon Ibrahim

Message du Secrétaire exécutif

La nouvelle n'est pas bonne. Nous continuons à perdre la diversité biologique à un rythme encore jamais connu auparavant dans l'histoire, avec des taux d'extinction susceptibles d'être jusqu'à 1 000 fois plus élevés que le taux de base historique. L'évaluation de la situation de la diversité biologique mondiale en 2010, qui figure dans la troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et qui est fondée sur les indicateurs les plus récents, plus de 110 rapports nationaux présentés au Secrétariat de la Convention, et des scénarios du 21^{ème} siècle, devrait servir d'avertissement à l'humanité. Nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer cet état de choses si nous voulons éviter que les systèmes de maintien des fonctions biologiques de la planète ne soient endommagés de manière irréversible. Le nouveau Plan stratégique de la Convention, qui sera adopté au Sommet de Nagoya sur la biodiversité 2010, doit s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique. Il importe en outre d'accorder la même priorité aux problèmes connexes de la perte de diversité biologique et des changements climatiques, et de les aborder en étroite coopération. Une action commune est nécessaire pour assurer l'application des Conventions sur la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification – les trois conventions issues de la Conférence de Rio en 1992. Le Sommet Rio+20 nous offre l'occasion d'adopter un plan de travail à cette fin.



Ahmed Djoghlaoui
Secrétaire exécutif
Convention sur la diversité biologique

Avant-propos du Secrétaire général des Nations Unies

En 2002, les dirigeants du monde entier ont convenu d'assurer, avant 2010, une réduction importante du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique. Après examen de toutes les données factuelles disponibles, y compris les rapports présentés par les Parties, cette troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* conclut que cet objectif n'a pas été atteint et, qui plus est, appelle l'attention sur le fait que les principales pressions qui entraînent cet appauvrissement ne sont pas juste constantes, mais que dans certains cas, elles s'intensifient.

Si elles ne sont pas rapidement rectifiées, les conséquences de cet échec collectif seront graves pour nous tous. La diversité biologique soutient le fonctionnement des écosystèmes desquels nous dépendons pour l'alimentation et l'eau douce, la santé et la récréation, ainsi que la protection contre les catastrophes naturelles. Elle nous touche aussi sur le plan culturel et spirituel, dimension qui est peut-être plus difficile à quantifier, mais qui fait néanmoins partie intégrante de notre bien-être.

Les tendances actuelles de l'appauvrissement de la diversité biologique nous rapprochent de plus en plus de seuils critiques susceptibles de réduire de manière catastrophique la capacité des écosystèmes de fournir ces services essentiels. Les populations pauvres, qui ont tendance à être les plus directement dépendantes des écosystèmes, seraient les premières à souffrir, et le plus gravement. Les principaux Objectifs du millénaire pour le développement sont en cause, notamment la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté et l'amélioration de la santé de la population.

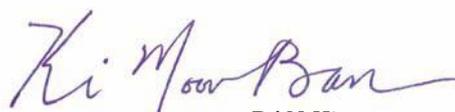
La conservation de la diversité biologique contribue de manière décisive à limiter l'ampleur des changements climatiques et à réduire leurs effets nuisibles en rendant les écosystèmes – et par conséquent les sociétés humaines – plus résilientes. Il est donc essentiel de s'attaquer aux problèmes liés à la diversité biologique et aux changements climatiques d'une manière coordonnée et de leur accorder une priorité égale.

Dans plusieurs domaines importants, les efforts déployés au niveau national et international pour soutenir la diversité biologique sont sur la bonne voie. La superficie des zones terrestres et marines protégées s'agrandit, un plus grand nombre de pays luttent contre la grave menace que représentent les espèces



exotiques envahissantes, et les fonds affectés à l'application de la Convention sur la diversité biologique ont augmenté.

Malheureusement, ces efforts sont trop souvent compromis par des politiques inconciliables. Si l'on veut s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité, il importe de lui accorder une plus grande priorité dans tous les domaines de prise de décision et dans tous les secteurs économiques. Comme l'indique clairement cette troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, la conservation de celle-ci ne peut pas être une pensée après coup, une fois que d'autres objectifs ont été pris en compte – elle est la fondation même sur laquelle un grand nombre de ces objectifs sont édifiés. Il nous faut adopter une nouvelle perspective afin de préserver la diversité biologique et d'assurer la santé de la planète, ainsi qu'un avenir durable pour l'humanité.


BAN Ki-moon
Secrétaire général des Nations Unies

Message du Directeur exécutif du PNUE

L'humanité se fait l'illusion que, d'une manière ou une autre, nous pouvons nous débrouiller sans la biodiversité et qu'elle est secondaire à notre monde contemporain. En fait, la diversité biologique est plus essentielle que jamais sur cette planète de six milliards d'habitants qui en comptera plus de neuf milliards d'ici 2050. La troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* présente des faits et des chiffres qui font réfléchir, et précise les raisons pour lesquelles le défi de conserver et même d'accroître la diversité biologique n'a pas été relevé. Une des principales raisons est d'ordre économique : la majorité des pays n'ont pas encore constaté l'immense valeur de la diversité des animaux, des plantes et des autres formes de vie, ainsi que leur rôle au sein des écosystèmes sains et fonctionnels des forêts, des eaux douces, du sol, des océans et même de l'atmosphère. L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité, accueillie par le PNUE, vise à accroître les connaissances et à motiver la prise de mesures à cet égard. L'intégration de l'économie de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes qui la soutiennent, évalués à plusieurs milliards de dollars, aux processus de développement et décisionnels peut faire de 2010 une année couronnée de succès.





Achim Steiner
Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement



Résumé analytique

© Jeffthemon... | Dreamstime.com



La Convention sur la diversité biologique

Le terme biodiversité est une contraction du terme 'diversité biologique', qui est défini dans la Convention sur la diversité biologique (CDB) comme étant : « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; ceci comprend la diversité au sein des espèces et entre les espèces et celle des écosystèmes ». C'est cette définition qui est utilisée dans tout le document. La Convention sur la diversité biologique est l'une des trois « Conventions de Rio » adoptées lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, également appelée Sommet de la Terre, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. La Convention est entrée en vigueur à la fin de l'année 1993 et a comme objectifs : « La conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits détenus sur ces ressources et techniques et grâce à un financement adéquat. » Il y a actuellement 193 Parties à la Convention (192 pays et l'Union européenne). En avril 2002, les Parties à la Convention se sont engagées à parvenir, d'ici à 2010, à une réduction importante du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national, comme contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur Terre. Cet objectif a été approuvé ultérieurement, lors du Sommet mondial sur le développement durable (Sommet de « Rio + 10 »), qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, de même que par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a aussi été incorporé comme nouvel objectif dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement – Garantir une viabilité environnementale. L'Objectif de 2010 pour la diversité biologique constitue donc un engagement pris par tous les gouvernements, y compris ceux qui ne sont pas Parties à la Convention sur la diversité biologique.

L'objectif fixé par les gouvernements du monde entier, en 2002, « de parvenir, d'ici à 2010, à une réduction importante du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national, à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur Terre » n'a pas été atteint [Voir le Tableau, page 10]

De multiples signes indiquent que le déclin de la diversité biologique se poursuit et ce, au niveau de chacune de ses trois principales composantes — les gènes, les espèces et les écosystèmes [Voir la Figure, page 12] —, notamment :

- ❖ Les espèces dont le risque d'extinction a été évalué se sont globalement rapprochées des catégories les plus à risque. Les amphibiens sont exposés au risques d'extinction le plus élevé et le statut des espèces coralliennes est celui qui se détériore le plus rapidement. On estime que près d'un quart des espèces végétales sont menacées d'extinction ;
- ❖ En moyenne, l'abondance des espèces de vertébrés dont les populations ont été évaluées a chuté de près d'un tiers entre 1970 et 2006 et elle continue de baisser à l'échelle mondiale, avec des déclins particulièrement importants dans les régions tropicales et parmi les espèces dulçaquicoles ;
- ❖ L'étendue et l'intégrité des habitats naturels de la plupart des régions du monde continuent de diminuer ; cependant, dans certaines régions, des progrès significatifs ont été accomplis, notamment la réduction du rythme de disparition des forêts tropicales et des mangroves. Les zones humides continentales, les habitats de glace de mer, les marais salants, les récifs coralliens, les herbiers marins et les récifs de coquillages connaissent tous de graves déclins ;
- ❖ Le morcellement et la dégradation substantiels des forêts, des rivières ainsi que d'autres écosystèmes ont aussi entraîné une érosion de la diversité biologique et une diminution de la qualité des services écosystémiques ;
- ❖ La diversité génétique des cultures et des animaux d'élevage des agrosystèmes continue de diminuer ;
- ❖ Les cinq principales pressions contribuant directement à l'érosion de la diversité biologique (modification des habitats, surexploitation, pollution, espèces exotiques envahissantes et changements climatiques) sont restées constantes ou ont vu leur intensité augmenter ;
- ❖ L'empreinte écologique de l'humanité dépasse la capacité biologique de la terre de manière plus importante que lors de l'acceptation de l'Objectif 2010 pour la biodiversité.

L'appauvrissement de la diversité biologique constitue une préoccupation fondamentale en soi. La diversité biologique supporte également le fonctionnement des écosystèmes, lesquels rendent de nombreux services aux sociétés humaines. Son appauvrissement continu a donc des conséquences majeures sur le bien-être humain, aujourd'hui et dans l'avenir. La fourniture d'aliments, de fibres, de médicaments et d'eau douce, la pollinisation des cultures, la filtration des polluants et la protection contre les catastrophes naturelles figurent parmi les services écosystémiques qui sont potentiellement menacés par le déclin et la modification de la diversité biologique. Les services culturels, tels que les valeurs spirituelles et religieuses, les opportunités offertes en matière de connaissance et d'éducation, ainsi que les valeurs récréatives et esthétiques sont également en régression.

L'Objectif 2010 pour la biodiversité a favorisé la mise en œuvre d'importantes actions de sauvegarde de la diversité biologique, comme la création de nouvelles aires protégées (tant terrestres que côtières), la conservation de certaines espèces, ou des initiatives visant à s'attaquer à certaines causes directes de dommages subis par les écosystèmes, comme la pollution ou les espèces exotiques envahissantes. Des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique ont été adoptés par 170 pays [Voir L'encadré, page 14]. Au niveau international, des ressources financières ont été mobilisées et des progrès ont été accomplis dans l'élaboration de mécanismes de recherche, de suivi et d'évaluation scientifiques de la diversité biologique.

De nombreuses mesures de soutien de la diversité biologique ont eu des résultats importants et mesurables à l'échelle des sites ou encore des espèces et des écosystèmes ciblés. Ceci suggère que si l'on dispose des ressources et de la volonté politique nécessaires, les outils qui permettent de réduire l'appauvrissement de la diversité biologique à une plus grande échelle existent. À titre d'exemple, les récentes politiques gouvernementales destinées à freiner la déforestation ont, dans certains pays tropicaux, été suivies d'une baisse du rythme de disparition des forêts. Les mesures de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ont permis à plusieurs espèces d'être reclassées dans une catégorie de risque d'extinction moins élevée. On a également estimé qu'au cours du siècle dernier, un minimum de 31 espèces d'oiseaux (sur un total de 9 800) auraient disparu, sans la mise en œuvre des mesures de conservation adéquates.

Cependant, les mesures prises pour appliquer la Convention sur la diversité biologique n'ont pas été d'une ampleur suffisante pour faire face aux pressions qui s'exercent sur la diversité biologique de la plupart des régions. Les questions relatives à la diversité biologique ont été insuffisamment intégrées dans les politiques,

les stratégies et les programmes généraux et les facteurs profonds responsables de l'appauvrissement de la diversité biologique n'ont pas été suffisamment traités. Les mesures prises pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ont obtenu une fraction infime des financements, par rapport aux activités favorisant la construction d'infrastructures et le développement industriel. De plus, les considérations relatives à la diversité biologique sont souvent ignorées lors de la conception de tels aménagements et les opportunités de planifier ces aménagements, en réduisant au minimum les incidences négatives et inutiles, ne sont pas exploitées. Les mesures prises pour gérer de manière efficace les facteurs profonds responsables de l'appauvrissement de la diversité biologique, tels que les pressions démographiques, économiques, technologiques, sociopolitiques et culturelles ont également été limitées.

La plupart des scénarios prospectifs prévoient que les taux d'extinction et de perte d'habitats vont se poursuivre à des niveaux très élevés pendant tout ce siècle, tout comme la dégradation de certains services écosystémiques importants pour le bien-être humain.

À titre d'exemple :

- ❖ Les forêts tropicales continueraient d'être déboisées pour faire place à des terres cultivées et des pâturages et, potentiellement, pour la production de biocarburants ;
- ❖ Les changements climatiques, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, la pollution et la construction de barrages menaceraient davantage la diversité biologique des eaux douces et les services rendus par ces écosystèmes ;
- ❖ La surpêche continuerait d'endommager les écosystèmes marins et de contribuer à l'effondrement des populations de poissons provoquant la faillite des pêcheries.

La modification de l'abondance et de la répartition des espèces peut avoir des conséquences graves pour les sociétés humaines. On estime que la répartition géographique des espèces et des différents types de végétation pourrait être radicalement modifiée du fait des changements climatiques, aboutissant à des déplacements de plusieurs centaines voire milliers de kilomètres en direction des pôles, d'ici à la fin du 21e siècle. Les migrations d'espèces marines vers des eaux plus froides pourraient rendre les mers tropicales moins diversifiées, tandis que les forêts boréales et tempérées seraient confrontées à un dépérissement généralisé sur la bordure méridionale de leur zone de répartition actuelle ; ceci pourrait avoir des conséquences sur la pêche, la production de bois, les opportunités de loisir et d'autres services.

Le risque d'un dramatique appauvrissement de la diversité biologique est élevé, accompagné de la dégradation d'un grand nombre de services écosystémiques, si la perturbation des écosystèmes atteint certains seuils ou points de basculement. Les populations pauvres seront les premières à subir les conséquences de tels changements et les plus affectées, mais au bout du compte, ce sont toutes les couches de la société et toutes les communautés qui en souffriront.

À titre d'exemple :

- ❖ Du fait d'une interaction entre la déforestation, les feux de forêt et les changements climatiques, la forêt amazonienne pourrait subir un dépérissement généralisé, certaines zones plongeant dans un cycle vicieux d'incendies plus fréquents et de périodes de sécheresse plus intenses, aboutissant à une végétation de type savane. Bien qu'il subsiste de nombreuses incertitudes autour de ces scénarios, on sait qu'un dépérissement total de la forêt amazonienne sera beaucoup plus probable si le taux de déforestation est supérieur à 20 % (dans l'Amazonie brésilienne, ce taux dépasse actuellement 17 %). Ceci entraînerait une baisse



© David Coates

des précipitations au niveau régional, compromettant la production agricole. Les conséquences seraient aussi mondiales, en raison d'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et d'un appauvrissement considérable de la diversité biologique ;

❖ L'accumulation de phosphates et de nitrates issus d'engrais agricoles et d'eaux usées, dans les lacs et autres écosystèmes dulçaquicoles continentaux peut durablement modifier leur état, lequel deviendrait dominé par la présence d'algues (état eutrophique). Ceci pourrait entraîner le déclin des stocks de poissons et avoir des conséquences sur la sécurité alimentaire de nombreux pays en développement. Ceci se traduirait également par une perte d'opportunités de loisir et des revenus du tourisme et, dans certains cas, par l'accroissement des risques pour la santé des êtres humains et des animaux d'élevage associé aux proliférations d'algues toxiques. De la même façon, des phénomènes d'eutrophisation, engendrés par l'accumulation d'azote dans les zones côtières, favorisent l'apparition de zones mortes ou hypoxiques, avec pour conséquence des pertes économiques importantes liées à la baisse des rendements de la pêche et des revenus du tourisme ;

❖ Les effets conjugués de l'acidification des océans et de l'augmentation de leur température ainsi que d'autres pressions anthropogéniques accroissent le risque de disparition des récifs coralliens tropicaux. Une eau plus acide (résultat d'une augmentation des concentrations de dioxyde de carbone atmosphérique) entraîne une diminution de la disponibilité des ions carbonates nécessaires à la construction du squelette des espèces coralliennes. Si l'on ajoute à cela le blanchissement corallien, conséquence d'une eau plus chaude, des niveaux plus élevés de nutriments dus à la pollution, la surpêche, la sédimentation accrue conséquence de déboisements effectués à l'intérieur des terres et d'autres pressions encore, le résultat est que les récifs coralliens deviennent peu à peu dominés par des algues ce qui entraîne un appauvrissement catastrophique de la diversité biologique et une dégradation du fonctionnement des écosystèmes et constitue une menace pour les moyens d'existence et la sécurité alimentaire de centaines de millions de personnes.

Les opportunités permettant de gérer la crise de la diversité biologique, tout en contribuant à la réalisation d'objectifs sociaux, sont plus nombreuses qu'elles n'avaient été reconnues auparavant. À titre d'exemple, les analyses réalisées dans le cadre des présentes *Perspectives* ont identifié des scénarios dans lesquels les changements climatiques sont atténués, tout en préservant – voire en étendant – la superficie actuelle des forêts et d'autres écosystèmes naturels (ce qui permet d'éviter des pertes d'habitats supplémentaires,

liées au développement généralisé des agrocarburants). D'autres opportunités permettent la transformation, dans certaines régions, de terres anciennement cultivées en « espaces sauvages » ainsi que la restauration de bassins versants et d'autres écosystèmes humides, en vue d'améliorer l'approvisionnement en eau, la lutte contre les inondations et le retraitement des polluants.

Des politiques judicieuses, axées sur des zones, des espèces et des services écosystémiques critiques, sont essentielles pour éviter les conséquences les plus graves de l'appauvrissement de la diversité biologique sur les populations et les sociétés humaines. Il sera très difficile, à court terme, d'arrêter complètement l'appauvrissement de la diversité biologique induit par les êtres humains mais, sur le long terme, cet appauvrissement pourra être enrayé, voire même parfois inversé, si l'on commence dès maintenant à prendre des mesures urgentes, concertées et efficaces, en appui d'une vision à long terme et partagée. De telles mesures de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses éléments constitutifs procureront de nombreux avantages – grâce à une amélioration de la santé, un renforcement de la sécurité alimentaire, une réduction de la pauvreté et une plus grande capacité à faire face et à s'adapter aux changements environnementaux.

Il est essentiel d'accorder une plus grande priorité à la diversité biologique, afin d'assurer le succès des mesures relatives au développement et à l'atténuation de la pauvreté. Il est évident que le maintien du *statu quo* constitue une menace pour l'avenir des sociétés humaines, tout particulièrement celui des populations les plus pauvres qui dépendent directement de la diversité biologique pour satisfaire une grande partie de leurs besoins fondamentaux. L'appauvrissement de la diversité biologique est souvent lié à celui de la diversité culturelle et a des incidences particulièrement négatives sur les communautés autochtones.

Les défis interconnectés de l'appauvrissement de la diversité biologique et des changements climatiques doivent être gérés par les décideurs avec le même degré de priorité et en étroite collaboration, afin d'éviter les conséquences les plus graves de ces deux défis. Il est essentiel d'enrayer la disparition prochaine des écosystèmes qui stockent du carbone, comme les forêts tropicales, les marais salants et les tourbières, afin de restreindre l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Dans le même temps, réduire les autres pressions exercées sur les écosystèmes peut accroître leur résilience, les rendre moins vulnérables aux impacts des changements climatiques qui sont d'ores et déjà inévitables et leur permettre de continuer de fournir les services qui assurent la subsistance des populations et les aident à s'adapter aux changements climatiques.

Une meilleure protection de la diversité biologique devrait être considérée comme un investissement prudent et rentable, afin d'éviter les risques pesants sur la communauté mondiale.

Les conséquences d'un changement brutal et à grande échelle dans les écosystèmes seraient tellement lourdes pour la sécurité des êtres humains qu'il est raisonnable de réduire au minimum le risque que de telles conséquences se produisent – même s'il subsiste des incertitudes concernant la probabilité exacte de l'apparition de ces conséquences. La dégradation des écosystèmes, ainsi que la perte consécutive de services qu'ils fournissent, a été identifiée comme étant l'une des principales causes de risque de catastrophe. Des investissements en faveur d'écosystèmes résilients et diversifiés, capables de faire face aux multiples pressions qu'ils subissent, constituent sans doute la politique d'assurance la plus rentable envisagée à ce jour.

Les incertitudes scientifiques qui subsistent au sujet des liens précis entre la diversité biologique et le bien-être humain ne devraient pas servir de prétexte à l'inaction. Personne ne peut dire avec exactitude si nous sommes proches des points de basculement des écosystèmes ni quelle sollicitation nous y conduira. Cependant, on sait des exemples du passé que lorsqu'un écosystème évolue vers un nouvel état, il peut être difficile, voire impossible, de le ramener à ses conditions initiales sur la base desquelles se sont construites, depuis des générations, les économies et les implantations humaines.

Des mesures efficaces propres à réduire l'appauvrissement de la diversité biologique doivent s'attaquer aux causes sous-jacentes, ou facteurs profonds d'un tel appauvrissement.

Ceci signifie :

- ❖ Une efficacité bien plus grande en matière d'utilisation des sols, de l'énergie, de l'eau douce

et des matériaux nécessaires afin de répondre à la demande croissante ;

- ❖ Le recours à des incitations économiques et l'arrêt des subventions aux effets pervers, afin de réduire au minimum l'utilisation non durable des ressources et la consommation déraisonnable ;
- ❖ Une planification stratégique de l'utilisation des sols, des eaux continentales et des ressources marines, afin de réconcilier le développement avec la conservation de la diversité biologique et des services écosystémiques. Bien que certaines mesures puissent impliquer des coûts additionnels modérés ou nécessiter certaines concessions, les bénéfices pour la diversité biologique seront, en comparaison, importants ;
- ❖ Une assurance que les bénéfices découlant de l'utilisation et de l'accès aux ressources génétiques ainsi qu'aux connaissances traditionnelles connexes – par exemple grâce au développement de nouveaux médicaments ou produits cosmétiques – sont partagés équitablement avec les pays et les communautés qui ont fourni ces ressources ;
- ❖ Une communication, une éducation et une sensibilisation permettant, autant que possible, que chacun soit conscient de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'il peut prendre pour la protéger, y compris en modifiant ses modes de consommation et son comportement individuels.

Les avantages réels procurés par la diversité biologique et les coûts liés à son appauvrissement doivent être pris en compte dans les systèmes économiques et sur les marchés commerciaux.

Les subventions aux effets pervers et la sous-estimation de la valeur économique associée aux services écosystémiques ont contribué à l'érosion de la diversité biologique. Les marchés peuvent et



doivent être contrôlés par le biais d'une réglementation et d'autres mesures, afin de créer des incitations à sauvegarder et à renforcer, plutôt qu'à épuiser notre capital naturel. La restructuration des systèmes économiques et financiers, suite à la crise économique et financière mondiale, donne l'occasion d'effectuer de tels changements. Des mesures précoces seront plus efficaces et moins coûteuses que l'inaction ou la mise en œuvre de mesures tardives.

Des mesures doivent être prises de toute urgence afin de réduire les causes directes de l'appauvrissement de la diversité biologique. La mise en œuvre de meilleures pratiques dans l'agriculture, la gestion durable des forêts et de la pêche devrait devenir courante, de même les approches visant à optimiser l'utilisation de multiples services écosystémiques, plutôt que celles n'en maximisant qu'un seul, devraient être encouragées. Dans de nombreux cas, des facteurs multiples sont à l'origine de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la dégradation des écosystèmes. Il est alors parfois plus efficace d'orienter les actions urgentes vers la maîtrise des facteurs qui seront les plus sensibles aux changements de politique. Dans des perspectives de court à moyen termes, ceci permettra de réduire les pressions exercées sur la diversité biologique et de protéger la valeur qu'elle représente pour les sociétés humaines, tandis que les facteurs les plus difficiles à traiter seront envisagés sur le long terme. À titre d'exemple, la résilience des récifs coralliens – telle que leur capacité à survivre et à s'adapter au blanchissement et à l'acidification des océans – peut être renforcée en réduisant la surpêche, la pollution d'origine terrigène et les dommages directs.

Il faut continuer de prendre des mesures protégeant directement la diversité biologique, en ciblant les espèces et les écosystèmes vulnérables, de même que ceux qui ont de la valeur sur le plan culturel, mais également des mesures sauvegardant les services écosystémiques, notamment ceux qui sont importants pour les populations pauvres. Les activités menées devraient être axées sur la conservation des espèces menacées d'extinction, celles capturées à des fins commerciales ou encore celles importantes sur le plan culturel. Elles devraient aussi assurer une protection particulière des groupes écologiques fonctionnels – à savoir, les espèces qui remplissent collectivement des fonctions spécifiques et essentielles au sein des écosystèmes, comme la pollinisation, le contrôle des populations d'herbivores par les top-prédateurs, le cycle des nutriments et la formation des sols.

La restauration des écosystèmes terrestres, marins et des zones humides continentales sera de plus en plus nécessaire pour rétablir leur fonctionnement et assurer la fourniture de services importants. Les analyses économiques

montrent que la restauration des écosystèmes peut offrir un bon taux de rentabilité économique. Il est clair, cependant, que les niveaux de diversité biologique et de services rendus par des écosystèmes restaurés sont inférieurs à ceux des écosystèmes naturels non dégradés. Ceci vient renforcer l'argument selon lequel il est préférable (et plus rentable), lorsque cela est possible, d'éviter toute dégradation grâce à des mesures de conservation, que de restaurer ultérieurement un écosystème dégradé.

De meilleures décisions doivent être prises en matière de diversité biologique, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, notamment dans les principaux secteurs d'activité économique. Le rôle d'appui que les gouvernements doivent jouer dans ce domaine est fondamental. Des législations ou des programmes nationaux peuvent être cruciaux pour créer un environnement propice au soutien efficace d'initiatives ascendantes (*bottom-up*) portées par des communautés, des autorités ou des entreprises locales. Ceci implique également la responsabilisation des peuples autochtones et des communautés locales, de manière à ce qu'ils prennent en charge la gestion de la diversité biologique, les décisions les concernant, ainsi que l'élaboration de systèmes permettant de s'assurer que les avantages découlant de l'accès aux ressources génétiques sont partagés équitablement.

Nous ne pouvons plus continuer de penser que l'appauvrissement continu de la diversité biologique et les changements qu'elle subit sont des problèmes distincts des préoccupations fondamentales de nos sociétés, qui sont : la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la santé, de la prospérité et de la sécurité de nos populations, ainsi que la gestion des changements climatiques. L'atteinte de ces objectifs est limitée par l'évolution actuelle de l'état de nos écosystèmes, mais elle sera grandement facilitée si nous réévaluons correctement la place de la diversité biologique au sein des priorités communes de la communauté internationale. Pour y parvenir, il conviendra de pleinement intégrer la diversité biologique dans les processus décisionnels des gouvernements, du secteur privé et d'autres institutions, de l'échelle locale à l'échelle mondiale.

Les mesures qui seront adoptées au cours de la prochaine ou des deux prochaines décennies et la direction qui sera prise dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique détermineront si les conditions environnementales relativement stables sur lesquelles se sont appuyées les civilisations humaines depuis 10 000 ans perdureront au-delà de ce siècle. Si nous laissons passer cette occasion, de nombreux écosystèmes de la planète évolueront vers de nouveaux états sans précédent et dont la capacité à répondre aux besoins des générations actuelles et futures est très incertaine.

TABLEAU : État des objectifs secondaires définis dans le cadre de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique.

But 1 : Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes

	1.1 : Au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète est protégée efficacement.	Non atteint à l'échelle mondiale, mais plus de la moitié des écorégions terrestres ont réalisé l'objectif de 10 % de protection. On observe toutefois une faible efficacité de la gestion dans certaines aires protégées. Les écosystèmes marins et des eaux continentales ne sont pas suffisamment protégés, bien que leur protection s'améliore.
	1.2 : Les zones particulièrement importantes pour la diversité biologique sont protégées.	Non atteint à l'échelle mondiale, mais un pourcentage croissant des sites importants pour la conservation des oiseaux et des sites abritant les dernières populations de certaines espèces menacées sont protégés.

But 2 : Promouvoir la conservation de la diversité des espèces

	2.1 : Reconstituer les populations d'espèces appartenant à certains groupes taxonomiques ou assurer leur maintien voire réduire leur déclin.	Non atteint à l'échelle mondiale, car l'abondance et la répartition de nombreuses espèces continuent de régresser. Cependant, certaines mesures ont permis la reconstitution d'espèces ciblées.
	2.2 : L'état des espèces menacées est amélioré.	Non atteint à l'échelle mondiale, car le risque d'extinction des espèces a globalement augmenté. Cependant, les mesures prises ont permis à certaines espèces d'être classées dans des catégories de risque d'extinction moins élevées.

But 3 : Promouvoir la conservation de la diversité génétique

	3.1 : La diversité génétique des cultures, des animaux d'élevage ainsi que des espèces d'arbres, de poisson, de faune et de flore sauvages exploitées ou celle d'autres espèces qui ont de la valeur est protégée ; les connaissances autochtones et locales connexes sont préservées.	On dispose d'informations partielles sur la diversité génétique. Des progrès ont été accomplis en vue de protéger la diversité génétique des cultures, au moyen de mesures de conservation <i>ex situ</i> , mais les systèmes agricoles continuent de se simplifier. Bien que la diversité génétique des espèces sauvages soit plus difficile à évaluer, le déclin général de la diversité biologique indiqué dans le présent rapport suggère fortement que la diversité génétique des espèces sauvages n'est pas maintenue. Les ressources génétiques <i>in situ</i> et les connaissances traditionnelles sont protégées dans le cadre de certains projets, mais dans l'ensemble elles continuent de régresser.
--	---	--

But 4 : Promouvoir l'utilisation et la consommation durables

	4.1 : Les produits issus de la diversité biologique proviennent de sources gérées d'une manière durable et les zones de production sont gérées d'une manière conforme à l'objectif de conservation de la diversité biologique.	Non atteint à l'échelle mondiale, mais des progrès ont été accomplis en faveur de certains éléments constitutifs de la diversité biologique, comme les forêts ou certaines pêches. Dans l'ensemble, une grande partie des produits et des zones de production ne satisfont pas l'objectif d'utilisation durable.
	4.2 : La consommation non durable des ressources biologiques ou qui nuit à la diversité biologique est réduite.	Non atteint à l'échelle mondiale. La consommation non durable a augmenté et continue d'être une cause majeure d'appauvrissement de la diversité biologique.
	4.3 : Aucune espèce de faune ou de flore sauvage n'est menacée par le commerce international.	Non atteint à l'échelle mondiale. La faune et la flore sauvages continuent de régresser à cause du commerce international, mais des succès ont été obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

But 5 : Les pressions liées à la perte d'habitats, aux changements d'utilisation et à la dégradation des sols et l'utilisation non viable de l'eau, sont réduites

	5.1 : Le rythme de perte et de dégradation des habitats naturels est réduit.	Non atteint à l'échelle mondiale, car de nombreuses zones sensibles du point de vue de la diversité biologique continuent leur déclin, bien que des progrès aient été accomplis par le ralentissement du déclin dans certaines zones.
--	---	---

But 6 : Lutter contre les menaces liées aux espèces exotiques envahissantes

	6.1 : Les mécanismes d'introduction des principales espèces exotiques envahissantes potentielles sont contrôlés.	Non atteint à l'échelle mondiale, car l'introduction d'espèces exotiques envahissantes continue d'augmenter, comme conséquence de l'augmentation des transports, des échanges commerciaux et du tourisme. Cependant, des mesures nationales transposant les dispositions d'accords internationaux sur la protection des plantes et les eaux de ballast ont permis de limiter les nouvelles invasions biologiques dans certains pays et écosystèmes.
	6.2 : Des plans de gestion existent concernant les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	Non atteint à l'échelle mondiale, bien que certains pays aient mis en place des plans de gestion. La plupart des pays ne disposent pas de programmes de gestion efficaces.

But 7 : Gérer les défis posés par les changements climatiques et la pollution à la diversité biologique

	7.1 : Maintenir et renforcer la résilience des éléments constitutifs de la diversité biologique comme adaptation aux changements climatiques.	Non atteint à l'échelle mondiale, car peu d'actions ont été entreprises pour réduire les menaces ne relevant pas directement des changements climatiques ce qui aurait permis d'améliorer la résilience de la biodiversité face à auxdits changements. Cependant la mise en œuvre de corridors de biodiversité dans certaines régions pourrait faciliter la migration de certaines espèces et leur adaptation aux conditions climatiques nouvelles.
	7.2 : Réduire la pollution et son impact sur la diversité biologique.	Résultats mitigés. Des mesures ont été prises pour réduire l'impact de la pollution sur la diversité biologique, ce qui a permis une régénération de certains écosystèmes auparavant très dégradés. Cependant, de nombreux espaces vierges non perturbés connaissent actuellement une dégradation. De même, les dépôts d'azote constituent toujours une menace importante pour la diversité biologique de nombreuses régions.

But 8 : Maintenir la capacité des écosystèmes à fournir des biens et des services et à soutenir les moyens d'existence humains

	8.1 : La capacité des écosystèmes à fournir des biens et des services est maintenue.	Non atteint à l'échelle mondiale, en raison des pressions continues et parfois croissantes exercées sur les écosystèmes. Cependant, certaines mesures ont été prises pour assurer la fourniture continue des services écosystémiques.
	8.2 : Les ressources biologiques qui soutiennent les moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire locale et les soins médicaux, notamment au profit des populations pauvres, sont conservées.	Non atteint à l'échelle mondiale, car de nombreuses ressources biologiques qui soutiennent les moyens d'existence, comme les poissons, les mammifères, les oiseaux, les amphibiens et les plantes médicinales, connaissent un déclin, touchant particulièrement les populations pauvres de la planète.

But 9 : Maintenir la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales

	9.1 : Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.	Non atteint à l'échelle mondiale, car le déclin à long terme des connaissances et des droits traditionnels se poursuit, en dépit des mesures prises pour les préserver dans certains endroits.
	9.2 : Protéger les droits des communautés autochtones et locales relatifs à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit à un partage des avantages.	Non atteint à l'échelle mondiale, mais il existe de plus en plus de systèmes de cogestion et d'aires protégées communautaires, assurant une plus grande protection des droits des communautés autochtones et locales.

But 10 : Assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

	10.1 : Tous les transferts de ressources génétiques s'effectuent conformément aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique, du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que d'autres accords internationaux en vigueur.	Non atteint à l'échelle mondiale, mais un nombre croissant d'accords sur le transfert de matériel ont été élaborés dans le cadre du Traité sur les ressources phytogénétiques.
	10.2 : Les avantages découlant de l'utilisation commerciale ou d'une autre utilisation des ressources génétiques sont partagés avec les pays ayant fourni ces ressources.	Non atteint à l'échelle mondiale. Il existe peu d'exemples de partage des avantages découlant de l'utilisation commerciale ou d'une autre utilisation des ressources génétiques avec les pays ayant fourni ces ressources. Ceci peut être attribué en partie au fait que le Régime international d'accès et de partage des avantages est en cours d'élaboration depuis 2002 - date où l'objectif a été adopté, jusqu'en 2010 - qui est aussi l'échéance fixée par la CBD pour la signature d'un accord final sur cette question.

But 11 : Les Parties ont renforcé les capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques afin de mettre en œuvre la Convention

	11.1 : Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux pays Parties en développement, pour leur permettre de s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention, conformément à l'article 20.	Non atteint à l'échelle mondiale. Bien que les ressources disponibles demeurent insuffisantes, on a observé une modeste augmentation de l'aide publique au développement relative à la diversité biologique.
	11.2 : Les technologies sont transférées dans les pays Parties en développement, pour leur permettre de s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de l'article 20 de la Convention.	Non atteint à l'échelle mondiale. Les rapports nationaux indiquent clairement que certains pays en développement font l'objet de mécanismes et de programmes de transfert de technologie. Cependant, il est également clair que l'accès limité aux technologies dans de nombreux pays en développement constitue un obstacle à l'application de la Convention et à la réalisation de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique.

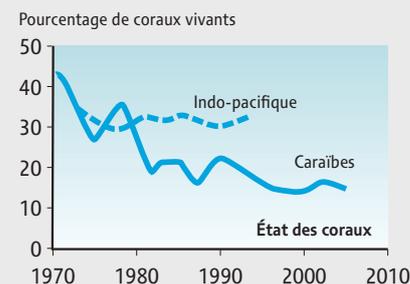
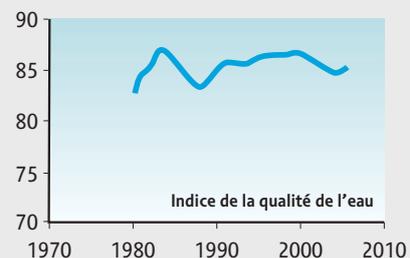
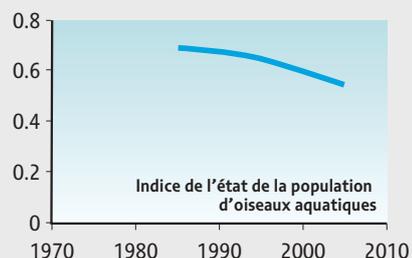
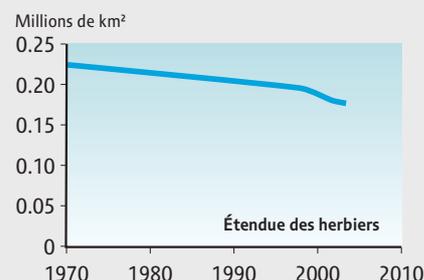
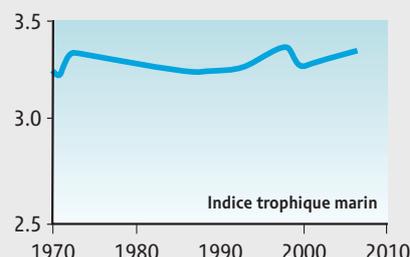
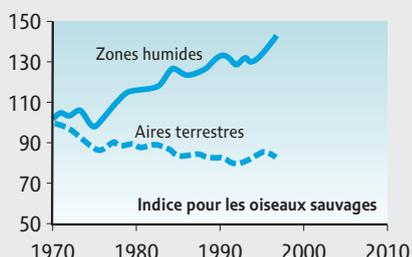
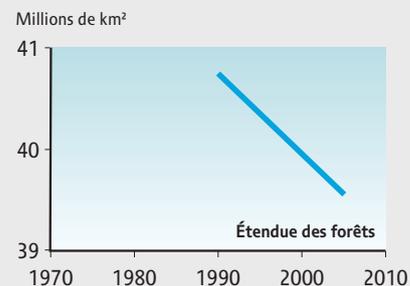
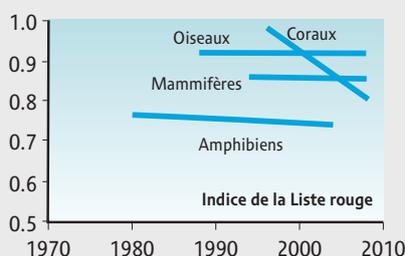
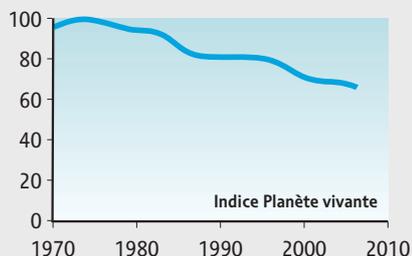
Indique que l'objectif n'a pas été atteint à l'échelle mondiale

Indique que l'objectif n'a pas été atteint à l'échelle mondiale, mais que certains progrès ont été accomplis

Indique que l'objectif n'a pas été atteint à l'échelle mondiale, mais que des progrès importants ont été accomplis

FIGURE : Résumé des indicateurs de la diversité biologique

ÉTAT



Ces graphiques aident à résumer le message provenant des indicateurs sur la diversité biologique existants à l'effet que l'état de la diversité biologique se détériore, que les pressions exercées sur celle-ci augmentent et que les avantages retirés de son utilisation par les êtres humains diminuent. Ils montrent aussi que les réponses apportées pour gérer le problème de l'appauvrissement de la diversité biologique s'accroissent. Ils confirment la conclusion selon laquelle l'Objectif de 2010 pour la diversité biologique n'a pas été atteint.

La plupart des indicateurs de l'état de la diversité biologique montrent des tendances négatives et aucune réduction importante du rythme de déclin de la diversité biologique.

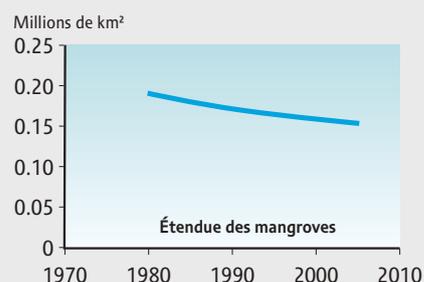
Aucune preuve n'a été apportée quant au ralentissement de l'intensification des pressions qui s'exercent sur la diversité biologique et ce quel que soit l'indicateur utilisé : l'empreinte écologique de l'humanité, les dépôts d'azote, les introductions d'espèces envahissantes, la surexploitation des stocks de poisson et l'impact des changements climatiques sur la diversité biologique.

Les rares indicateurs relatifs aux avantages retirés de l'utilisation de la diversité biologique par les êtres humains affichent également des tendances négatives.

Par opposition, tous les indicateurs des réponses apportées pour gérer le problème de l'appauvrissement de la diversité biologique affichent des tendances positives. De plus en plus de sites sont protégés au profit de la biodiversité, de nouvelles politiques et lois sont adoptées pour empêcher les dommages causés par les espèces exotiques envahissantes et des financements plus importants sont consacrés à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et à la réalisation de ses objectifs.

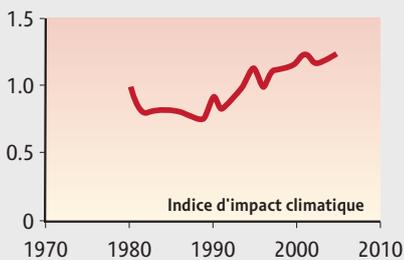
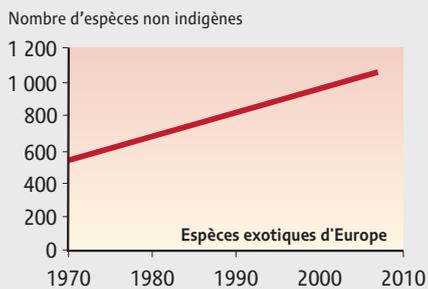
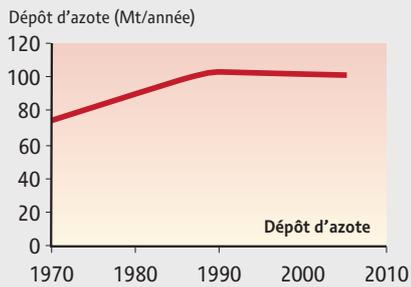
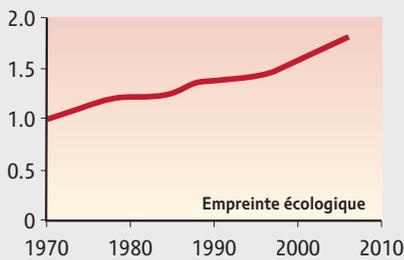
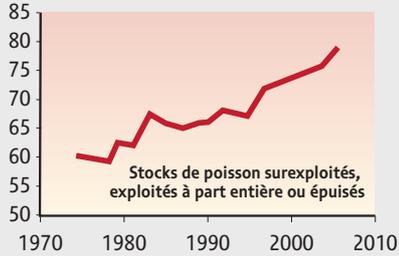
Le message général qui ressort de l'analyse de ces indicateurs est que malgré les nombreux efforts consentis globalement pour conserver et utiliser de manière durable la diversité biologique, les réponses apportées à ce jour n'ont pas été suffisantes pour répondre à l'ampleur de l'érosion de la diversité biologique ni pour réduire les pressions qu'elle subit.

(Source : adapté de Butchart et al. 2010).



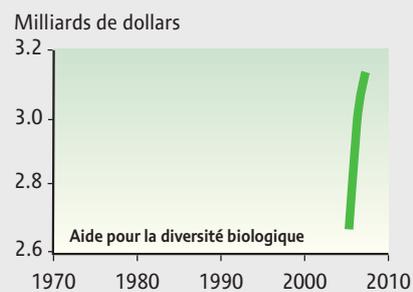
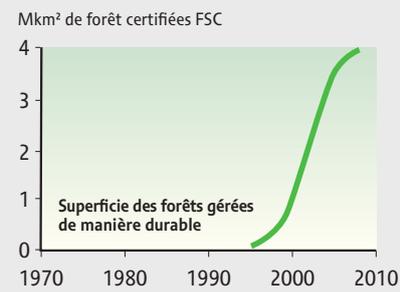
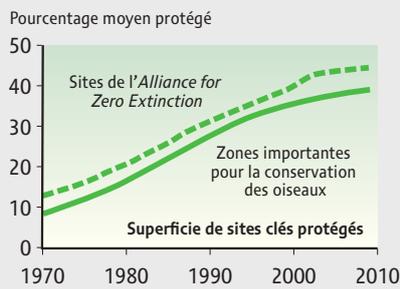
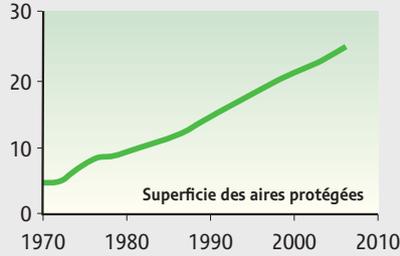
PRESSION

Pour cent

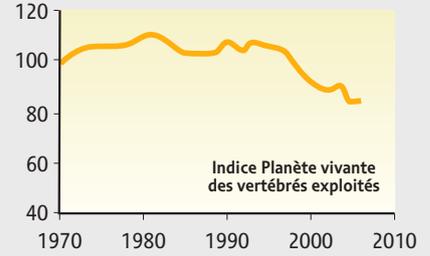


RÉPONSE

Millions de km²



AVANTAGES





ENCADRÉ : Mesures nationales en matière de diversité biologique

Plus de 170 pays (87 % des Parties à la Convention) ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique. Quatorze autres Parties élaborent actuellement des stratégies et plans d'action et 9 Parties n'ont pas encore commencé à en élaborer et n'ont pas annoncé leur intention de le faire, au moment de la publication des présentes *Perspectives*.

En d'autres termes, la plupart des gouvernements ont mené à bien un processus de codification de leur approche en matière de protection de la diversité biologique sur leur territoire. Dans de nombreux pays, l'élaboration de stratégies a stimulé le développement de nouvelles lois et de nouveaux programmes et a favorisé l'adoption de mesures concernant un grand nombre de questions, y compris : l'éradication ou le contrôle des espèces exotiques envahissantes ; l'utilisation durable de la diversité biologique ; la protection des connaissances traditionnelles et l'adoption de règles garantissant que les communautés locales reçoivent une partie des avantages liés à la bio-prospection de leurs ressources, aboutissant notamment au dépôt de brevets ou à la vente de nouveaux médicaments, aliments ou produits cosmétiques ; l'utilisation sans danger de la biotechnologie ; le maintien de la diversité des plantes et des animaux utilisés dans l'agriculture.

Un petit nombre de Parties seulement ont pleinement intégré l'objectif de 2010 pour la diversité biologique dans leurs stratégies nationales. Peu de pays également ont utilisé les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, comme moyen efficace d'intégrer la diversité biologique dans les stratégies, politiques et processus de planification plus larges. Dans les rapports nationaux les plus récents communiqués au secrétariat de la CDB, plus de 80 % des Parties ont indiqué que le manque d'intégration de la diversité biologique, la fragmentation du processus décisionnel et/ou le manque de communication entre les différents ministères ou secteurs du gouvernement constituent un obstacle à la réalisation des objectifs de la Convention.

Cependant, les stratégies nationales pour la diversité biologique qui ont été récemment élaborées ou actualisées sont souvent plus stratégiques que la première génération de ces stratégies, car elles mettent en avant le besoin de transversalité et reconnaissent davantage les objectifs généraux de développement au niveau national.

Les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique devraient encourager plusieurs mesures stratégiques dans les pays, y compris :

- ❖ **La transversalité** – La diversité biologique sera mieux protégée si elle constitue un élément important des décisions prises par un grand nombre de secteurs, de services, d'activités économiques, de systèmes de planification de l'utilisation des sols, des ressources en eau et de l'espace marin (politiques d'aménagement du territoire), ainsi que par les politiques d'atténuation de la pauvreté et d'adaptation aux changements climatiques.
- ❖ **La communication et l'implication** – Les stratégies seront efficaces seulement si elles impliquent réellement les personnes les plus proches des ressources que les stratégies ont pour but de protéger. Bien souvent, les meilleures solutions seront guidées par la demande locale, en utilisant les cadres juridiques et institutionnels établis à un niveau plus élevé.
- ❖ **Des outils de mise en œuvre** – Des approches spécifiques, comme celles consistant à prendre des décisions intégrées, fondées sur le maintien et l'amélioration de la santé générale des écosystèmes, ou à adopter des politiques en matière de paiement pour les services écosystémiques jusqu'à présent 'gratuits', peuvent aider à protéger la diversité biologique.
- ❖ **La connaissance** – Pour que de bonnes décisions soient prises, les meilleures informations disponibles au sujet de la diversité biologique d'un pays ou d'une région doivent être accessibles aux bonnes personnes, au bon moment. Le Centre d'échange, qui est un système de compilation, de coordination et d'accès à des connaissances pertinentes et actualisées, est un outil essentiel fourni dans le cadre de la CDB.
- ❖ **Le suivi** – L'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis pour atteindre les buts et les objectifs d'une stratégie pour la diversité biologique sont un moyen important d'améliorer l'efficacité et la visibilité de cette stratégie.
- ❖ **Du financement et des capacités** – Une coordination des mesures prises pour appuyer la diversité biologique ne sera utile que si les ressources financières et humaines suffisantes sont disponibles pour assurer son bon fonctionnement.

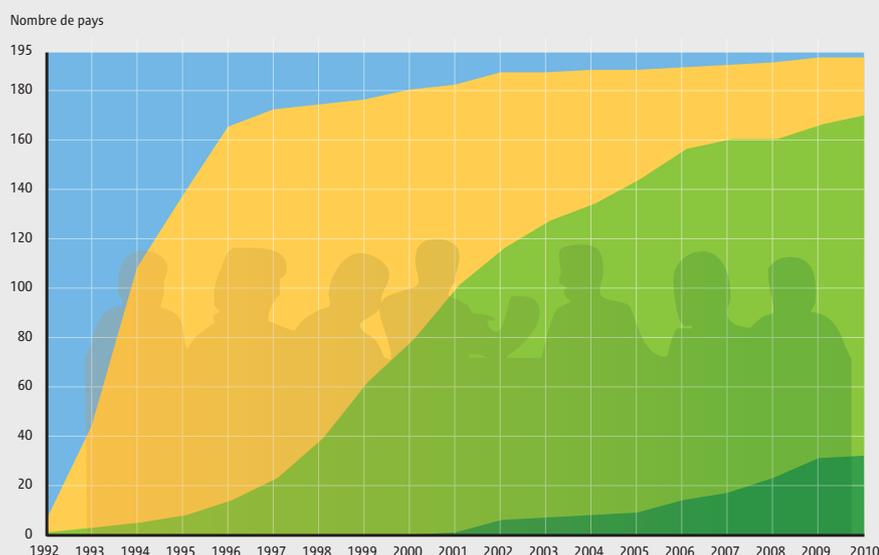


FIGURE : Les Parties à la Convention sur la diversité biologique

Le nombre de Parties à la Convention sur la diversité biologique a augmenté au cours du temps et atteint actuellement une adhésion quasiment universelle. Cent soixante-dix des 193 Parties à la Convention ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique (SPANB) et parmi eux, 35 les ont révisés.

Source : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

■ Pays ■ Parties
■ SPANB ■ Révisions des SPANB



© Claude Hamel

© Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

La troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (ISBN-92-9225-244-5) est une publication d'accès libre, sous réserve des conditions de la licence d'attribution de Creative Commons (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/>).

Le droit d'auteur est retenu par le Secrétariat.

La *Troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique* est librement accessible sur Internet : www.cbd.int/GBO3. Une version annotée de la publication avec des références complètes est aussi disponible sur le site Internet. Les utilisateurs sont autorisés à télécharger, réutiliser, réimprimer, modifier, distribuer et/ou copier le texte, les chiffres, les graphiques et les photos du GBO 3, à condition d'attribuer le matériel à sa source originale.

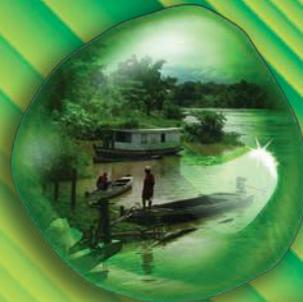
Les désignations utilisées et la présentation de matériel dans cette troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* n'expriment aucunement une opinion quelconque de la part du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sur la situation juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ni de ses autorités, ni sur la délimitation de ses frontières ou limites territoriales.

Référence à citer :

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2010) *3ème édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique – Résumé analytique*. Montréal, 16 pages.

Pour plus de renseignements, prière de contacter : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Centre de commerce mondial
413 rue St.-Jacques Ouest, bureau 800
Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9
Téléphone : 1(514) 288 2220
Télécopieur : 1 (514) 288 6588
Courrier électronique : secretariat@cbd.int
Site Web : <http://www.cbd.int>

Mise en page et composition : Phoenix Design Aid A/S, entreprise approuvée respectant les normes carbone zéro ISO 9001/ ISO 14001, www.phoenixdesignaid.com
Éléments graphiques : In-folio
Impression : Progress Press Ltd., Malte, une entreprise accréditée du FSC
Cette publication est imprimée du sur papier sans chlore fabriqué de pâte à papier provenant d'arbres de forêts gérées de manière durable, avec des encres d'origine végétale et un couchage à base d'eau.



Convention sur la
diversité biologique



PNUE WCMC



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Centre de commerce mondial · 413 St. Jacques Street, bureau 800
Montreal, Quebec, Canada H2Y 1N9
Téléphone : 1(514) 288 2220 · Télécopieur : 1 (514) 288 6588
Courrier électronique : secretariat@cbd.int · Site Web : <http://www.cbd.int>